

**Postulat Hugues Gander et consorts concernant les échanges linguistiques en 12ème année LEO  
- une pierre, deux coups**

*Texte déposé*

L'actualité met en évidence l'importance de l'étude d'une deuxième et d'une troisième langue. La priorisation de la deuxième sur la troisième est, semble-t-il, claire dans notre canton : l'étude de l'allemand vient en priorité car cette langue est essentielle dans les activités professionnelles et les échanges commerciaux avec la Suisse allemande.

Dans ce contexte, l'utilité et les bienfaits des échanges linguistiques ne sont plus à démontrer. Les possibilités sont nombreuses, aussi bien pour les jeunes en âge de scolarité obligatoire que pour ceux en âge de scolarité postobligatoire. La Fondation ch est l'organe faîtière de ces échanges. Cette fondation offre les possibilités suivantes :

- le programme Pestalozzi, avec l'aide de Pro Patria pour les échanges scolaires (niveau primaire et secondaire I), rencontre un bon succès puisque plus de cent établissements sur les cent huitante-neuf sis dans le canton de Vaud en ont profité ou en profitent encore ;
- le programme Rousseau (niveau secondaire II) permet aux gymnasiens de passer une année en Suisse allemande avec accueil réciproque dans les familles ;
- le programme Piaget, destiné aux apprentis et aux jeunes en recherche d'emploi, permet d'effectuer un stage en entreprise de six mois dans une autre région linguistique, toujours avec échange réciproque.

Le présent postulat a pour objectif de renforcer les possibilités pour nos jeunes Vaudois sortant de la scolarité obligatoire de faire un séjour linguistique en Suisse allemande.

Quelle est exactement la population concernée ?

Le canton de Vaud, par l'intermédiaire du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, met tout en œuvre pour que les élèves quittant la scolarité obligatoire ne soient pas sans solution pour leur avenir. Pour ceux qui ne trouvent pas de solution immédiate, l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) est le bon moyen de bien préparer la suite du cursus d'apprentissage.

A la rentrée 2014, 1152 jeunes ont pris cette possibilité qui leur est offerte.

Pour être exact, ce sont 1000 jeunes qui suivront normalement les cours et 152 allophones de plus de 16 ans qui sont en classe d'accueil.

Sur les 1000 précités, environ 10% ont un projet professionnel précis, sont dotés d'un bon bagage scolaire, mais sont là en attente parce que la place d'apprentissage en vue se libérera dans une année ou que l'employeur potentiel les trouve trop jeune. Ces 10% prennent quelquefois la place de ceux qui auraient vraiment besoin de l'OPTI.

Alors que peut-on leur proposer ?

Il s'agit de leur donner la possibilité de refaire leur dernière année de scolarité en langue allemande par un échange individuel, de famille à famille. Le jeune de Suisse romande est accueilli dans une famille et une école outre-Sarine et, réciproquement, le Suisse alémanique est accueilli dans une famille et un collège de Suisse romande.

Cette solution libère de la place à l'OPTI, améliore les connaissances linguistiques, offre une solution intermédiaire intéressante, contribue à l'intensification des contacts de part et d'autre de la frontière linguistique et contribue à donner un plus au degré d'autonomie et de maturité de l'élève.

Précisons encore que les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zürich ont, depuis 2007, contracté une convention concernant l'accueil réciproque de jeunes dans la situation décrite plus haut et établi les modalités de versement des contributions nécessaires en cas de flux non équilibrés dans les échanges entre cantons.

Fondés sur ce qui précède, les cosignataires et le député soussigné prient le Conseil d'Etat :

- de faire une analyse du nombre de jeunes de l'OPTI ou de 11<sup>e</sup> année qui répondraient aux critères émis précédemment ;
- d'explorer quelles seraient les modalités les plus simples, mais néanmoins efficaces, à mettre en place pour matérialiser ces échanges ;
- d'évaluer les flux financiers entre les économies dues à une diminution des élèves de l'OPTI et les éventuelles charges d'écolage et de travail administratif dues à ce type d'échanges linguistiques ;
- de proposer au final la meilleure solution pour concrétiser cette 12<sup>e</sup> année en stage linguistique.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Hugues Gander  
et 31 cosignataires*

### *Développement*

**M. Hugues Gander (SOC) :** — Echanges linguistiques en 12<sup>e</sup> année selon la loi sur l'école obligatoire (LEO) : *Was ist es für eine komische Idee ?* Précisons qu'officiellement, la 12<sup>e</sup> année scolaire n'existe pas ! Mais certains jeunes continuent à aller à l'école après leur scolarité obligatoire. C'est le cas de ceux qui font partie de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle, soit l'OPTI. Cet organisme est nécessaire pour 1000 élèves environ par année, mais — car il y a un « mais » — les places sont limitées alors que certains qui s'y trouvent n'auraient pas besoin de l'OPTI. Ils savent quel métier ils veulent apprendre, leur bagage scolaire est à niveau, mais, pour différentes raisons, ils doivent attendre une année.

Le présent postulat propose qu'il y ait une incitation, pour les jeunes dans cette situation, à aller refaire le programme de dernière année, mais en Suisse allemande. Et comme il y a, sans doute, des Suisses alémaniques dans la même situation... pratiquons l'échange !

Plusieurs de mes anciennes élèves — à ce jour, uniquement des filles — ont fait l'expérience unilatéralement. Elles sont revenues avec un gain marqué en maturité, en ouverture, en assurance dans leur bagage scolaire et avec une autre vision de nos compatriotes. J'ai inséré, dans le titre l'expression « une pierre, deux coups » et je serais presque tenté de dire même « une pierre, trois coups ». Premièrement : un soulagement de l'OPTI. Deuxièmement : un enrichissement de la personnalité des jeunes concernés. Troisièmement : un petit caillou pour l'édification de la cohésion nationale.

Je rappelle qu'une petite dizaine de cantons a déjà signé un concordat visant le même objectif. Financièrement, ce pourrait être une opération neutre si le *Waadtland* exerce toujours un certain attrait auprès des Suisses alémaniques. Si je peux exprimer un souhait, c'est que la possibilité de participer à une telle expérience soit offerte dès la prochaine année scolaire.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**